

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Laurence TIREL, Anne-Marie MENARD, Jean GILLIERS, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, Rose-Marie BAUDRY, André PÉPIN

Absents : Mathilde DERoyANT (donne procuration à Loïc PORCHER), Christian BAUDRY, André PEPIN (excusés), Raymond HALAIS, Nicolas LEMOULAND

Secrétaire : Jean GILLIERS est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de
la réunion du 10
mars 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 10 mars 2015.

2015/021
EQUIPEMENTS
COMMUNAUX ET
TRAVAUX
Avant-projet
concernant la
création d'une
salle d'animations

Monsieur le Maire indique qu'un avant-projet est en cours d'élaboration par Monsieur François RICHARD, architecte concernant la création d'une salle d'animations. La présentation se déroulera lors de la prochaine réunion.

2015/022
FINANCES
Compte
administratif 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Etienne GUICHARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Philippe GERMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		116 544.24		29 160.59		145 704.83
Opérations de l'exercice	255 640.38	287 320.59	146 704.43	108 567.09	402 344.81	395 887.68
TOTAUX	255 640.38	403 864.83	146 704.43	137 727.68	402 344.81	541 592.51
Résultats de clôture		148 224.45		8 976.75		139 247.70
Reste à réaliser			120 834.01		120 834.01	
TOTAUX CUMULES	255 640.38	403 864.83	129 810.76		120 834.01	139 247.70
RESULTATS DEFINITIFS		148 224.45	129 810.76			18 413.69
COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT Résidence 3 Les Jardins de l'étang						
Résultats reportés		86 044.85	1 591.80		1 591.80	86 044.85
Opérations de l'exercice	219 160.20	228 758.10	415 581.60	213 591.80	634 741.80	442 349.90
TOTAUX	219 160.20	314 802.95	417 173.40	213 591.80	636 333.60	528 394.75
Résultats de clôture		95 642.75	203 591.60		107 938.85	
COMPTE ANNEXE RESTAURANT						
Résultats reportés		18 468.74	26 132.13		26 132.13	18 468.74
Opérations de l'exercice	11 588.84	22 375.19	10 624.35	7 500.00	22 213.19	29 875.19
TOTAUX	11 588.84	40 843.93	36 756.48	7 500.00	48 345.32	48 343.93
Résultats de clôture		29 255.09	29 256.48		1.39	

COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		23 236.97		22 782.18		46 019.15
Opérations de l'exercice	13 054.79	9 152.33	6 582.01	7 231.00	19 636.80	16 383.33
TOTAUX	13 054.79	32 389.30	6 582.01	30 013.18	19 636.80	62 402.48
Résultats de clôture		19 334.51		23 431.17		42 765.68

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au crédit d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés comme suit

5) accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2014, budget principal, budget assainissement et budget restaurant et le budget lotissement.

Le Conseil Municipal,

2015/023
FINANCES
Approbation du
compte de gestion

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant la régularité des opérations,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes locales, soit :

2015/024
FINANCES
Vote des taux
d'imposition

- Taxe d'habitation : 10.07 %
- Foncier bâti : 11.21 %
- Foncier non bâti : 26.89 %

Compte tenu de la baisse continue de certaines recettes de fonctionnement (dotation forfaitaire, fonds départementale de la taxe professionnelle,...), Monsieur le Maire propose d'augmenter les différents taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à bulletin secret et décide par 10 voix pour, (1 bulletin nul) de fixer les taux des différentes des taxes locales 2015 à :

- Taxe d'habitation : 10.77 %
- Foncier bâti : 11.99 %
- Foncier non bâti : 28.77 %

Le Conseil Municipal, suite à l'examen du compte administratif 2014, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATANT que le compte administratif 2014 du budget communal présente un excédent de fonctionnement cumulé de 148 224.45 €

CONSIDERANT le déficit d'investissement s'élevant à 8 976.75 €,

DECIDE, d'affecter ce résultat comme suit :

- 40 000 € pour constituer une réserve destinée à équilibrer les dépenses d'investissement. Ce montant sera inscrit en recettes de la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2014,
- 108 224.45 € en report de fonctionnement. Ce montant sera imputé au compte R 002 (section de fonctionnement) du budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, suite à l'examen du compte administratif 2014, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATANT que le compte administratif 2014 du budget Restaurant présente un excédent de fonctionnement cumulé de 29 255.09 €

CONSIDERANT le déficit d'investissement s'élevant à 29 256.48 €,

DECIDE, d'affecter ce résultat comme suit :

- 29 000 € pour constituer une réserve destinée à équilibrer les dépenses d'investissement. Ce montant sera inscrit en recettes de la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2015,
- 255.09 € en report de fonctionnement. Ce montant sera imputé au compte R 002 (section de fonctionnement) du budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- le budget primitif COMMUNAL 2015 qui s'équilibre :
 - en recettes et dépenses d'investissement à : 195 790.19 €
 - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 386 912.95 €
- le budget primitif ASSAINISSEMENT 2015 qui s'équilibre :
 - en recettes et dépenses d'investissement à : 30 662.17 €
 - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 31 238.11 €
- le budget primitif LOTISSEMENT « Les Jardins de l'Etang » 2015 qui s'équilibre :
 - en recettes et dépenses d'investissement à : 455 494.60 €
 - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 529 856.60 €
- le budget primitif RESTAURANT 2015 qui s'équilibre :
 - en recettes et dépenses d'investissement à : 40 403.48 €
 - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 22 474.18 €

Monsieur le Maire présente le rapport d'enquête établi par Madame Annick LIVERNEAUX, commissaire-enquêteur, concernant les acquisitions et cessions de terrains du chemin rural de la Dalimeraie.

Elle indique que, d'une part, le chemin rural ouvert à la circulation publique depuis presque 50 ans apporte toute satisfaction autant aux riverains qu'à la commune, que les transferts de propriété ne nécessitent aucun travaux et, d'autre part, que les parcelles aliénées n'ont plus d'existence factuelle et ne supportent donc aucune circulation publique. Elle émet donc un avis favorable sur le projet d'acquisition et d'aliénation de parcelles pour la mise à jour du chemin rural de la Dalimeraie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à l'enquête publique relative à l'acquisition et l'aliénation de parcelles pour la mise à jour du chemin rural de la Dalimeraie
- Décide l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section B n°47p, 50p, 51p, 71p, 72p, 525p, 526p, 48p, 49p, 581p, 582p, 57p, 58p, 528p, 529p, 530p, 576p, 577p, 655p, 514p, 524p, 539p, 540p, 541p, 546p, 547p, 798p, 807, 422p, 428p, 439p, 515p, 440p, 441p, 442p, 443p, 513p
- Décide l'aliénation, à titre gratuit, des parcelles indiquées sur le document d'arpentage élaboré par la SARL LETERTRE GEOMETRE
- Désigne Maître JEGOU pour la rédaction des actes notariés
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015/018 l'autorisant à signer la convention de prestation de service avec le SCOT du Pays de Fougères. Or, il fait part du courrier en date du 10 mars 2015 de la Préfecture stipulant que les communes d'Antrain Communauté continueraient à faire appel aux services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'annuler et supprimer la délibération n°2015/018.

Monsieur le Maire fait part de l'email de la mairie d'Antrain indiquant que la commune de La Fontenelle recevra la somme de 352.22 € pour la mise à disposition d'un agent à la mise sous pli des 05 et 25 mars dernier. Ainsi, il propose la création d'une indemnité spécifique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la création d'une indemnité de mise sous pli.

Monsieur le Maire présente la convention d'accès avec MEGALIS BRETAGNE. Ce syndicat mixte a pour objet de procéder à des achats groupés de matériels, logiciels ou de services liés à son activité pour les mettre à disposition des organismes éligibles. Ainsi, il est en capacité de proposer, au travers d'une plateforme réglementaire d'administration électronique, des services mutualisés accessibles aux usagers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec MEGALIS BRETAGNE.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la célébration des noces de diamant de Monsieur et Madame Marcel CHARLUT le vendredi 15 mai.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2015/021	EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX : Avant-projet concernant la création d'une salle d'animations
2015/022	FINANCES : Compte administratif 2014
2015/023	FINANCES : Approbation du compte de gestion
2015/024	FINANCES : Vote des taux d'imposition
2015/025	FINANCES : Affectation du résultat « Budget communal »
2015/026	FINANCES : Affectation du résultat « Budget Restaurant »
2015/027	FINANCES : Budget primitif 2015
2015/028	URBANISME : Rapport d'enquête publique concernant le chemin rural de la Dalimeraie
2015/029	URBANISME : Mise en œuvre de la réforme de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
2015/030	ADMINISTRATION GENERALE : Indemnité de mise sous pli
2015/031	ADMINISTRATION GENERALE : Convention d'accès aux services de Mégalis Bretagne

Philippe GERMAIN		Nicolas LEMOULAND	
Etienne GUICHARD		Jean GILLIERS	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	
Mathilde DERoyANT			